



Marchés publics

Marché de Services

« Achat d'un logiciel d'inventaire des collections de l'écomusée du Niou »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise Péron, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : J LE BRIS ; D KERMEL ; M-J LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : jacques.le-bris@pnr-armorique.fr delphine.kermel@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A. Type / forme du marché :

Marché de services, passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),
Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG de Techniques de l'Information et de la Communication en vigueur.

B. Contexte du marché :

Le syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique s'est engagé dans sa charte à valoriser les patrimoines de son territoire.

En 2015, le Projet Scientifique et Culturel de l'écomusée du Niou, dont il est propriétaire des collections et gestionnaire, a été rédigé.

Le PSC prévoit l'étude approfondie des collections pour une valorisation auprès du public le plus large. Par ailleurs, la réglementation sur les musées de France impose l'informatisation et la numérisation des collections pour garantir une conservation plus sûre des données et élargir les capacités de gestion des collections.

C. Objet du marché :

Dans cette optique, le Parc naturel régional d'Armorique souhaite se doter, pour 2016, d'un outil informatique simple et efficace permettant de mettre en place **une base de données informatisée** des collections de l'écomusée du Niou. Cet outil permettra de gérer les collections et de disposer d'une base de consultation en ligne de celles-ci.

D. Existant

Une partie de l'inventaire est actuellement disponible sous forme de registre papier. Un tableau excel est également disponible. Le nombre de pièces actuellement référencées est d'environ 1100 objets. A l'issue de l'inventaire rétrospectif, il devrait s'élever à environ 2 000 objets.

Le logiciel doit offrir des fonctions compatibles avec la diversité des domaines des collections de l'écomusée du Niou (ethnographie, textiles, beaux-arts).

E. Caractéristiques et objectifs attendus:

1- Modalités de la prestation attendue

La prestation demandée doit comprendre la livraison, l'installation de l'application, la formation des utilisateurs et de l'administrateur informatique et la configuration du système pour un service régulier sur le site (Ouessant).

L'offre devra également comprendre :

- la garantie de l'outil et la prise en charge des évolutions sur une période d'un an minimum,
- la maintenance de l'outil pour une durée de 3 ans : en cas de dysfonctionnement, le prestataire s'engage à répondre sous 4 heures par téléphone et télémaintenance ou, le cas échéant à intervenir sur site (Ouessant) dans un délai raisonnable (3 jours max). Le prestataire devra mentionner la formule de révision annuelle dans son offre,
- la formation par le développeur, d'une part, à l'administrateur informatique qui assurera la gestion de l'outil aux utilisateurs et d'autre part aux différents utilisateurs,
- un planning de réalisation de la prestation,
- en option 1: la migration des données depuis le fichier excel,
- en option 2: l'hébergement du logiciel.

Par ailleurs, le prestataire devra livrer au terme de son engagement les différents documents et modes d'emploi, ainsi qu'une documentation technique détaillant l'installation de ces modules et leurs paramètres, le tout sur un support fixe de type CD ou DVD. L'ensemble de ces documents sera fourni en langue française.

2-Utilisation prévue :

Les utilisateurs

L'utilisation du logiciel doit impérativement être **simple** et permettre de **former rapidement** une personne possédant des notions d'informatique élémentaires à la saisie de fiches-objets et à la consultation des données.

En outre, des stagiaires, vacataires ou bénévoles pourront être amenés à saisir des fiches en plus de la personne recrutée pour réaliser cet inventaire.

Une **formation** devra être dispensée par le fournisseur du logiciel au personnel concerné par l'informatisation des collections.

Nombre de licences

Il est important de prévoir au moins **2 connexions simultanées** afin que la saisie ou la consultation de fiches-objets ne mobilise pas l'utilisation d'un seul poste informatique. Cette solution permet également à plusieurs personnes de saisir et/ou de consulter en même temps. Le nombre d'installations en mode Web étant illimité.

Il devra exister plusieurs modes de connexion à la base. (Administrateur, Mode saisie, consultation privée, consultation publique)

3-Fonctions spécifiques requises du logiciel

Technologie

Il sera de préférence choisi une solution fonctionnant sur une technologie web développée avec des outils dits « open Sources ». La solution Web permettant une connexion de n'importe quel poste du réseau avec comme installation logiciel un simple navigateur. (Pas d'ajout de plugins ou autre logiciel)

Les postes clients sont équipés de Windows XP pack3 ou windows 7.

Il est également demandé au prestataire de fournir une proposition d'hébergement de cette solution par ses propres moyens ainsi qu'un contrat de maintenance pour une durée de 3 ans. Cette proposition devra faire l'objet d'une description technique détaillée. (Réseau, Hébergeur, sauvegarde ...)

Cette application devra répondre aux normes de base d'accessibilité.

Environnement, saisie et recherches

L'environnement de l'espace de saisie doit permettre de voir les informations essentielles et les images associées à la fiche-objet sur une même page.

La **saisie** dans une rubrique doit être modifiable à tout moment par l'administrateur qui valide les fiches. Une fois validées, les fiches ne sont modifiables que par l'administrateur.

Le logiciel doit permettre d'effectuer des **recherches** dans chaque rubrique et dans plusieurs à la fois.

Le logiciel doit également intégrer des aides à la saisie (Liste d'autorité modifiable, aide DMF liée aux rubriques...)

Descripteurs, thesaurus et index

Le logiciel doit être un outil de gestion complet des collections **au-delà des simples critères descriptifs** et permettre d'intégrer des données concernant par exemple le mouvement des œuvres, les constats d'état, les restaurations, les constantes de conservation spécifiques, la présentation des œuvres, la bibliographie correspondante...

Les descripteurs classiques de l'inventaire doivent être complétés par des champs spécifiques aux types de collections. Pour les rubriques dites du « 16 colonnes » normalisées par la Direction des Musées de France, les **thesaurus** officiels doivent être directement accessibles afin de faciliter la saisie des fiches-objets. Toutefois, la spécificité de certains domaines tels que l'ethnographie doit laisser la possibilité de saisir en langage naturel des termes non disponibles dans les thesaurus.

Chaque rubrique doit générer des **index exportables** permettant de faciliter la saisie et d'éviter les erreurs de frappe et d'orthographe. Des **index** disponibles sous des formats divers (Word, Excel, File Maker...) doivent pouvoir être **importés**.

MultiMedia

Pour chaque fiche-objet, le logiciel doit permettre d'intégrer **différents types de médias : photographies, films, enregistrements sonores**. Leur nombre et leur taille ne doivent pas être limités par fiche. Un outil intégré doit permettre de modifier la taille de l'image.

L'acquisition des médias doit pouvoir se faire facilement **à partir de supports différents** : DVD, CD, carte mémoire, clé USB, disquette, appareil photo numérique, caméra numérique, microphone...

L'affichage des médias doit être possible en mode tableau ou en mode planche contact.

Des fonctions personnalisables :

Certaines rubriques nécessitent parfois de **modifier le modèle proposé** par le logiciel. Cette souplesse ne concerne pas les rubriques fondamentales qui doivent demeurer immuables mais permet, par exemple, de personnaliser un modèle de cartel ou encore d'impression de fiche-objet. Ce dernier exemple de personnalisation permet notamment de faire apparaître ou disparaître certains types d'informations **en fonction de l'usage requis**. Certaines données confidentielles (localisation de l'œuvre, valeur...) peuvent ainsi être supprimées ou ajoutées au modèle d'impression.

Il doit être également possible de créer des nouvelles rubriques afin de pouvoir intégrer des informations complémentaires.

- en option 3: si le logiciel de base ne contient pas de module de personnalisation, le candidat devra chiffrer distinctement ce coût. Dans le cas contraire, le candidat devra ressortir le coût de ce module.

Des données facilement exportables :

Toutes les données doivent être facilement exportables vers **les bases nationales (base Joconde) de la Direction des Musées de France**. Le candidat devra justifier de sa validation d'exportation avec la DMF : le document est à fournir au moment du dépôt de l'offre. Ces bases textes et images sont consultables par tous sur Internet et rassemblent les informations basiques sur les œuvres (domaine, dénomination ou titre, matériaux, auteur, dimensions, époque ...). Cet outil de diffusion, de recherche et de partage des ressources patrimoniales sur les musées de France connaît un rayonnement international très important et permet de faire connaître l'institution à grande échelle et, bien entendu, gratuitement.

La fonction d'export des données doit être entièrement gérée par le logiciel afin d'éviter les erreurs dues à une manipulation maladroite. Le logiciel doit donc comporter une fonction permettant de générer des fichiers textes et images aux formats imposés par la D.M.F. et pouvant être intégrés directement et sans autre traitement dans les bases de données nationales.

Le logiciel doit permettre de générer des exports vers **d'autres destinataires que la D.M.F.** Les données de l'inventaire doivent pouvoir être exportées sous des formats divers.

Un musée peut être amené à mettre à disposition d'**un chercheur ou de public situé hors du musée**. Une publication web de vos collections doit être possible directement depuis l'outil de gestion.

Publication Web

L'outil de Gestion doit également permettre la publication des collections du musée. La mise en ligne des collections doit être simple et facilement paramétrable par le personnel du musée.

Le back office doit permettre la rédaction d'actualité, l'intégration de photo d'agrément ainsi que des informations pratiques du musée. Possibilité également de modifier les couleurs, les polices de caractères et le contenu intégral du site par l'administrateur.

L'outil de publication permettra la conception de vitrine thématique permettant des expositions virtuelles des œuvres.

Environnement matériel

Réseau

Le réseau Internet a pour support une ligne ADSL classique (1MMax).

Prestations attendues :

L'implémentation de cette solution pour le titulaire s'accompagnera au minimum des prestations suivantes :

1. La mise en œuvre de la solution (implémentation, tests, etc....)
2. Installation du site de production et déploiement des clients Web
3. La formation de l'ensemble des utilisateurs.
4. Le support et la maintenance

Maintenance :

La société proposera une maintenance du produit et éventuellement une télémaintenance par réseau Internet. Le soumissionnaire doit assurer, au minimum, la maintenance corrective et évolutive de la solution logiciel et des développements spécifiques livrés.

Il est fortement souhaité que les maintenances du **SGBDR** ainsi que de tout outil complémentaire indispensable au fonctionnement de la solution, **soient comprises dans le contrat de maintenance.**

Les prestations suivantes, entre autres, devront être comprises dans le contrat de maintenance :

- Assurer la recherche de solutions, en cas de dysfonctionnement du logiciel, que le problème soit au niveau **SGBDR** ou du progiciel.
- Assister le client dans la résolution de l'incident.
- Dans le cas où la correction s'avèrerait trop complexe, proposer une procédure de contournement.

Pour les prestations de support et de maintenance, le contrat de maintenance sera conclu pour une durée de trois (3) ans, reconductible expressément d'un an chaque année, sans que la durée totale ne dépasse cinq (5) ans.

F. Remarques générales

1- Remarques liées aux coûts

Le candidat devra obligatoirement fournir les informations suivantes en plus de la description de la solution technique qu'il préconise et son coût de mise en oeuvre :

- prix unitaire de chaque module développé notamment la fonction personnalisable,
- prix unitaire d'installation sur site,
- coût annuel de maintenance de l'outil,
- coût annuel global (assistance générale, assistance du logiciel),
- coût journalier et/ou horaire d'intervention technique sur site ou à distance,
- coût journalier de la formation sur site (incluant les frais de déplacement et d'hébergement à Ouessant),
- les options 1 à 3 : en fonction des caractéristiques de l'outil proposé

2- Remarques liées aux prestations

Il est entendu, sur la base du présent cahier des charges, qu'il est de la responsabilité du proposant de signaler par écrit toute omission, erreur, imprécision, etc., présente dans le présent document. Dans le même esprit, le proposant s'engage à mettre en oeuvre les prestations non explicitement demandées mais impératives au bon fonctionnement de la solution prévue.

Dans ce sens, il s'engage sur la totalité du bon fonctionnement de la solution mise en oeuvre. Cette exigence est étendue en terme de compatibilité des systèmes mis en oeuvre, avec les éléments de système d'information et de téléphonie présents dans le réseau. Aussi, le proposant doit encore noter qu'il ne pourra de quelque nature que ce soit invoquer une erreur, une omission, un manque de détails dans le présent document dans le cadre d'une justification d'un défaut, quel qu'il soit.

De plus, le titulaire s'engage à fournir toutes les informations concernant les évolutions du logiciel et outils mis en oeuvre dans le cadre du projet et risques liés aux évolutions technologiques à venir.

Le titulaire aura une expérience et une bonne connaissance des spécificités liées à ce type de marché et apportera la preuve des compétences techniques et humaines dans le domaine muséographique pour l'installation et la maintenance du logiciel de moins de 3 ans.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A .Forme du marché :

Le marché est un marché de services, traité à prix ferme or contrat de maintenance

La proposition sera détaillée financièrement et techniquement. Un exemple de fiche-objet sera à produire dans la proposition. Il est demandé au candidat d'ouvrir un compte de démonstration sur une application existante et opérationnelle.

Durée de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le prix est réputé comprendre toutes charges fiscales et parafiscales ou autres connus à la remise de l'offre y compris déplacements sur sites.

Le présent contrat est dispensé de cautionnement. Il ne sera pas versé d'avance forfaitaire.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Remarque :

La réponse technique et financière devra être organisée sur le modèle du cahier des charges présent, c'est à dire par module commandé, afin de faciliter les échanges. Si le prestataire souhaite cependant joindre une proposition financière et technique organisée autrement, il a toute la latitude souhaitée **en complément** de la proposition financière et technique qui suivra le plan du présent cahier des charges.

B. Durée et suivi du marché :

1- Durée

Le début d'exécution de la prestation est fixé à compter de la notification du marché qui vaudra ordre de service de commencer la mission sous réserve des financements obtenus. Le logiciel sur mesure devra être en état de fonctionnement et les formations devront être réalisées au plus tard début avril 2016.

2- Calendrier et suivi du projet

Dans son offre, le candidat précisera les moyens et ou plateforme de communication utilisés durant l'exécution du projet.

L'exécution de la prestation commencera par une réunion de calage avec le prestataire retenu.

Tout au long de la mission, des points réguliers seront réalisés entre le prestataire et les représentants du maître d'ouvrage.

3. Conditions de rupture anticipée

Si pour une raison quelconque, le titulaire se trouve empêché d'exécuter la mission qui lui est confiée, la commande sera résiliée de plein droit, quinze jours après que le titulaire de la commande aura envoyé à l'administration une lettre recommandée motivée avec demande d'avis de réception.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

1	Valeur technique de l'offre (adéquation de la solution proposée, calendrier de réalisation, moyens mis à disposition et qualité de l'équipe dédiée et expérience de chacun des membres de l'équipe dédiée)	60 %
2.	Coût global d'utilisation (coût du logiciel, maintenance, formation)	40 %

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement accompagné d'un dossier de mise en œuvre des prestations, dûment remplis, datés et signés par le candidat,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

E. Modalité de paiement :

Des acomptes seront versés selon le planning suivant :

- 10 % à la notification du marché,
- 40 % à l'installation du logiciel,
- 40 % à l'issue des formations sur site,
- 10 % à la fin de la mission.

Le paiement des acomptes interviendra, sous 30 jours, après service fait, sur facture, conformément aux règles de la comptabilité publique, par virement.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié 1 place Saint Yves – 29460 DAOULAS

F. Pénalités de retard :

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – PI par la formule suivante :

$P = (V * R) / 1000$ dans laquelle :

P = montant des pénalités;

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations, si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;

R = nombre de jours de retard.

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le PNRA ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles restent dues en cas de résiliation.

Si le montant des pénalités est supérieur au montant du marché, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation aux torts du titulaire.

G. Litige:

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,
A _____, le _____